Notaires

OFFICE NOTARIAL SAINT CRESCENT
Olivier RAPINAT - Julie GAUTIER
Olivier BROUSSON

NOTAIRES ASSOCIÉS

Marie-Luce CABROLIER-LICHIERE
Estel TARRIT
Cynthia LAVOYE
Delphine RHODE-ARZENS
Notaires

Certificat de dépôt des fonds

Je soussignée Maître Cynthia LAVOYE, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Olivier RAPINAT, Julie GAUTIER, Olivier BROUSSON, Notaires associés », titulaire d'un office notarial à NARBONNE (11100), Centre d'Affaires Saint Crescent Giratoire de la Liberté,

Certifie avoir reçu en dépôt la somme de MILLE EUROS (1000,00 euros), représentant la totalité du versement effectué par le souscripteur du capital en numéraire de la société SASU ABANI PRIMEUR, société par actions simplifiée à associé unique en formation, dont le siège social sera situé à FLEURY (11560), 19 avenue du Caounil et avoir constaté la concordance entre le versement et la somme indiquée sur la liste des actionnaires ci-annexée.

- Monsieur Sabir ABANI a versé la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Cet apport en numéraire a été totalement libéré et correspond à 100 actions de DIX EUROS (10,00 EUR), souscrites en totalité.

Cette somme a été déposée le 10 juin 2024, conformément à la loi, au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation en la comptabilité de l'office notarial soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions prévues par la loi.

Fait à NARBONNE le 10 juin 2024
en 2 exemplaires
Signature du dépositaire des fonds

Ci-annexée la liste des souscripteurs.

Office Notarial Saint Crescent
Centre d'affaires Saint Crescent
Giratoire de la Liberté BP 439
11104 NARBONNE Cedex

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS

Liste établie en conformité des dispositions de l'article L 225-5 du Code de Commerce

Identité des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant total souscrit	Total des versements effectués
Monsieur Sabir ABANI demeurant à FLEURY (11560) 19 avenue du Caounil	100	1000	
TOTAL	100	1000	1 000,00 eur

Cette liste constate la souscription de 100 actions de la société SASU ABANI PRIMEUR, ainsi que le versement de la somme de 1 000,00 eur, et est certifiée exact par les souscripteurs fondateurs.

Fait à NARBONNE

Le 10/04/**2024**

